



Compte rendu de l'AG du 10 octobre 2017

Mobilisation pour le réemploi de tous les personnels en contrats aidés

Les fédérations syndicales départementales de l'Education, FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action, UNSA Education et Solidaires ont réuni une Assemblée générale pour le réemploi des personnels en « contrats aidés ».

Plus de 100 enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés et personnels en contrat aidé ou non réembauchés à ce jour, se sont réunis à la faculté d'Avignon.

L'Assemblée Générale appelle les enseignants et les parents à mener des actions locales le même jour pour amplifier leur portée.

La date du 17 octobre 2017 a été arrêtée

Des rassemblements pourraient se tenir par exemple à Avignon, Sorgues, Orange, Bollène, Vaison la Romaine, Carpentras, Pertuis, Apt, Cavaillon, L'Isle sur la Sorgue.

Il est proposé aux enseignants des écoles, collèges et lycées de se concerter pour déterminer les conditions dans lesquels pourraient être organisés ces rassemblements **sur le temps de la pause méridienne ou en fin d'après-midi selon la décision locale.**

Pour permettre à un maximum de collègues et de parents de se rassembler, il est important de se concerter localement sur l'heure de rassemblement qui semble la plus pertinente.

- Coordonner tous les personnels des communes et des communes alentours
- Associer massivement les parents d'élèves des établissements
- Se rassembler devant la mairie ou sur un autre lieu plus visible localement

L'Assemblée Générale appelle à poursuivre les autres actions de mobilisation

Pour exiger **le réemploi immédiat des personnes en contrat aidé** travaillant dans les écoles, les collèges et les lycées ainsi que **la transformation de ces emplois précaires en emplois statutaires**, l'Assemblée Générale appelle à **poursuivre les autres actions** de mobilisation :

- pétitions des personnels et des parents d'élèves ;
- propositions de motions dans les conseils de maîtres et les conseils d'écoles, dans les conseils d'administration des collèges et des lycées ;
- multiplier les contacts auprès des élus locaux pour obtenir leur soutien ;

Par ailleurs, compte tenu des **graves problèmes de sécurité** posés dans les écoles, collèges et lycées, et du surmenage des directeurs d'école en particulier, du fait du non renouvellement des contrats AAD et/ou de leur suppression, **les Fédérations syndicales appellent à faire systématiquement**

- une saisine du Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail départemental (CHSCTD) en envoyant des fiches de signalement d'incident.
- un courrier au supérieur hiérarchique direct demandant la conduite à tenir face à toute situation susceptible d'être source de danger suite à la suppression du personnel en contrat aidé.